



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir



UNE VOLONTÉ D'INNOVER

TABLE DES MATIÈRES

UNE VOLONTÉ D'INNOVER	1
LE MESSAGE DE LA MAIRESSE	2
UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE	3
DES THÈMES ET DES OBJECTIFS RÉALISTES	4 - 6
UN OUTIL EFFICACE	7
LA CONCLUSION : L'HEURE EST À L'ACTION	8

Avec son petit territoire de 8,2 km², Sainte-Thérèse compte pas moins de 22 parcs et 9 aires de repos. Même si elle est située à proximité des autoroutes, son réseau de transport en commun est en pleine expansion pour satisfaire les besoins grandissants de ses citoyens.

Depuis plusieurs années déjà, le développement durable est une priorité pour Sainte-Thérèse. La transformation d'un dépotoir en jardin, entreprise en 1996, en fait foi. Tout comme la participation de la Ville à la fondation de la Corporation Régionale du Centre de tri — CFER devenue Tricentris en 2004. À ces exemples probants s'ajoutent, entre autres, les nombreuses campagnes de sensibilisation dont celles contre l'utilisation des pesticides, la marche au ralenti inutile des moteurs des véhicules et la consommation responsable d'eau potable. Ce n'est pas parce que c'est dans l'air du temps que Sainte-Thérèse se dote d'une politique environnementale, mais par conviction qu'ensemble, nous pouvons diminuer notre empreinte écologique.

La rédaction d'une telle politique démontre la volonté de la Ville de Sainte-Thérèse non seulement de maintenir ses acquis, mais d'innover par ses objectifs. Elle concrétise sa résolution

d'agir de façon responsable et d'assurer son rôle de chef de file par la mise en place de moyens permettant de préserver la qualité de notre environnement.

Cette volonté est d'ailleurs inscrite dans le plan d'orientations stratégiques, adopté en 2005, à partir duquel le conseil municipal établit ses décisions « ... *par des actions à notre portée, le conseil souhaite agir en vue d'utiliser, dans l'intérêt de notre propre génération et de conserver pour les générations à venir, les ressources que notre planète met à notre disposition* ».

Ainsi, le conseil municipal s'engage à considérer les impacts potentiels d'une action sur l'environnement et à en tenir compte dans le processus de décision pour l'ensemble de ses activités.

« Il ne sert à rien à l'homme de gagner la lune s'il vient à perdre la terre »

François Mauriac

LE MESSAGE DE LA MAIRESSE



UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec fierté que je vous présente la Politique environnementale de la Ville de Sainte-Thérèse. Au cours des dernières années, la Ville a mis en place de nombreuses initiatives en matière d'environnement visant l'amélioration générale du milieu de vie des Térésiennes et des Térésiens.

Sainte-Thérèse souhaite poursuivre dans cette même voie et arrimer l'ensemble de ses interventions avec les valeurs environnementales de ses citoyens. Par des objectifs clairs, établis pour chacun des six thèmes retenus — l'air, l'eau, le sol, la qualité de vie, les matières résiduelles et l'efficacité énergétique — cette Politique donne un cadre de référence pour guider nos actions communes en matière d'environnement.

En vue d'atteindre les objectifs fixés, la Ville compte aussi sur la participation de chacun : citoyens, entreprises privées et institutions publiques. En effet, l'écocitoyenneté requiert d'être conscient de ses droits et de ses devoirs pour faire de ce projet une réussite collective.

Lors des Jeux du Québec – Hiver 2009, les premiers Jeux écoresponsables, tenus à Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse, nous avons pu constater qu'il est possible d'organiser un événement de grande envergure en minimisant notre impact sur l'environnement. Si nous avons pu y arriver à une aussi grande échelle, nous pouvons facilement faire de même dans notre quotidien.

Je vous invite à prendre connaissance de cette nouvelle Politique qui confirme l'engagement déjà pris par la Ville de maintenir et d'améliorer la qualité de notre environnement. Elle vous invite à poser aujourd'hui, des gestes concrets pour demain.

La mairesse,

Sylvie Surprenant

Pour que la Politique environnementale devienne une réalité, le conseil municipal a confié le mandat de son élaboration aux membres de la Commission de l'environnement. Elle est donc le résultat d'une vaste quête d'idées et d'un travail de concertation entre les membres de la Commission, les élus et l'administration municipale.

D'abord, une recherche d'information a été effectuée et un inventaire des initiatives environnementales réalisées à Sainte-Thérèse a été dressé. Un bon nombre de programmes et de projets tels l'implantation d'un système restrictif de collecte des déchets, la collecte des résidus domestiques dangereux de porte en porte et la réduction des îlots de chaleur, pour ne nommer que ceux-là, démontre une progression plus que significative des actions posées en matière de protection de l'environnement. Mais, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Il manquait toutefois un fil conducteur pour arrimer les objectifs environnementaux aux plans d'action de chaque Service. La présente Politique environnementale vient jouer ce rôle.

À partir des données recueillies, des rencontres de travail ont eu lieu afin de déterminer les thèmes et les objectifs de la Politique.

Finalement, les membres de la Commission de l'environnement, de concert avec le Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Sainte-Thérèse, ont élaboré cette Politique adoptée le 2 août 2010.



« Une nouvelle manière de penser est nécessaire si l'humanité veut survivre »

Albert Einstein

DES THÈMES ET DES OBJECTIFS RÉALISTES



Six thèmes ont été retenus par la Commission de l'environnement :

l'air, l'eau, le sol, la qualité de vie, les matières résiduelles et l'efficacité énergétique.

Pour chacun des thèmes, des objectifs leurs sont associés. Ces objectifs permettront dans un deuxième temps de développer un plan d'action.

AIR

- › Caractériser les sources de pollution;
- › Poursuivre l'amélioration de l'offre de transport en commun;
- › Favoriser une gestion efficace des routes de camionnage;
- › Participer à la lutte au smog;
- › Encourager le transport actif.



SOL

- › Maintenir à jour l'inventaire des sites dont les sols contaminés;
- › Étudier la faisabilité de mise en valeur des terrains contaminés;
- › Assurer une surveillance à l'égard des sources éventuelles de contamination;
- › Assurer une surveillance des zones de contrainte.



EAU

Ressource

- › Assurer un traitement adéquat des eaux usées répondant aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- › Minimiser les surverses dans la rivière des Mille-Îles;
- › Améliorer la gestion des neiges usées;
- › Améliorer la gestion de nos cours d'eau;
- › Favoriser l'accès aux plans d'eau;
- › Améliorer la qualité des rejets pluviaux aux cours d'eau.



Eau potable

- › Assurer le maintien de la qualité de l'eau potable;
- › Assurer une capacité de traitement répondant aux besoins actuels et futurs ainsi qu'à des réserves appropriées en cas de besoins imprévus;
- › Favoriser une consommation responsable et une économie de l'eau potable auprès de tous les usagers;
- › Améliorer la distribution de l'eau potable.



QUALITÉ DE VIE

Espaces verts

- › Consolider et structurer les espaces verts;
- › Favoriser le maintien et la progression de la foresterie du milieu urbanisé.



Nuisances

- › Poursuivre l'encadrement de l'usage des pesticides;
- › Maintenir les mesures visant à réduire la pollution sonore;
- › Mettre en place des mesures visant à réduire la pollution lumineuse;
- › Contrôler les espèces nuisibles.



Aménagements urbains

- › Poursuivre les efforts de foresterie urbaine;
- › Réduire les îlots de chaleur provenant des aires minéralisées;
- › Intégrer des infrastructures ou des équipements favorisant le transport actif.





MATIÈRES RÉSIDUELLES

- › Promouvoir et favoriser le principe de réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination (3RV-E);
- › Tendre à l'atteinte des objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- › Construire et rénover les bâtiments municipaux selon des pratiques écologiques;
- › Optimiser la consommation d'énergie pour les usages municipaux;
- › Soutenir des mesures encourageant la construction ou la rénovation de bâtiments écoénergétiques;
- › Favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable.



**« L'humanité
fait partie et
dépend de la
biodiversité,
2010 doit
conduire à se
réappropriier
cette évidence »**

Hubert Reeves

Afin de faire de cette Politique environnementale un outil efficace, sa mise en œuvre auprès de tous les Services de la Ville de Sainte-Thérèse a une importance capitale. Voilà pourquoi sa gestion est assumée par la direction générale de la Ville qui s'assure que chacun des Services réponde aux objectifs fixés dans cette Politique.

Quant à la Commission de l'environnement, elle aura la responsabilité d'élaborer et d'appliquer le plan d'action qui découlera de la Politique environnementale et d'en mesurer le progrès. Le plan d'action sera en fait le prolongement de la Politique. Il déterminera les actions pour atteindre les objectifs retenus.

Pour mesurer les progrès réalisés, des indicateurs seront définis. Ils permettront d'évaluer si les actions prévues sont efficaces et répondent aux objectifs établis. Afin d'assurer un suivi adéquat de l'échéancier, la Commission de l'environnement déposera chaque année un compte rendu de la situation ainsi que des recommandations au conseil municipal pour s'assurer que la Politique, son plan d'action et les résultats obtenus soient à la hauteur des attentes.

**« C'est une triste
chose de songer
que la nature
parle et que le
genre humain
ne l'écoute pas »**

Victor Hugo

L'HEURE EST À L'ACTION



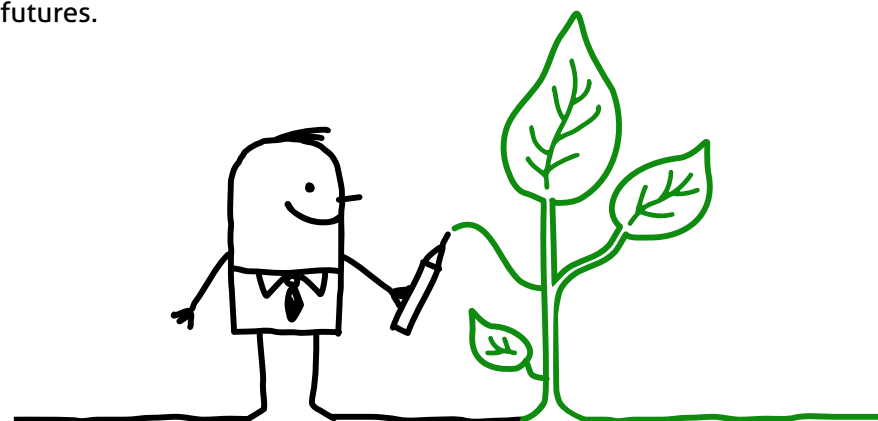
La Politique environnementale témoigne formellement de la volonté de la Ville de Sainte-Thérèse à prendre l'environnement en compte dans l'ensemble de ses décisions, et ce, dans les divers champs de compétence de l'administration municipale. La Ville interpelle ses partenaires à travailler avec elle et à modifier leurs habitudes pour protéger l'environnement et la santé des citoyens dans une perspective de développement durable.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry

L'heure est à l'action! Embarquons ensemble dans cette belle aventure pour que cette Politique et son plan d'action soient le reflet de notre conscience environnementale.

Diminuons notre empreinte écologique pour rendre concrète notre vision d'un milieu de vie sain pour les générations futures.



NOTES DE PRODUCTION

La Politique environnementale est produite par la Ville de Sainte-Thérèse.

Élaboration

Membres de la Commission de l'environnement :

Marie-Andrée Petelle, *conseillère municipale*

Luc Vézina, *conseiller municipal*

Chantal Gauvreau, *directrice générale*

Normand Rousseau, *directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable*

Julie Gaudreau, *chef du module développement durable*

Coordination, rédaction et révision

Service des communications :

Monique Delisle, *directrice des communications*

Mireille Allard, *agente de communication*

Conception graphique

Point G design & marketing

Impression

Quadriscan



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir